

Conseil d'école RPI : Plassay – Saint Sulpice-Les Essards n°2

Le 13 février 2020 à Saint Sulpice d'Arnoult

La séance débute à 18h35.

Présents :

Enseignants :

Ms Leyris et Leloup, Mmes Thomas, Gonzales, Daniel, Ménard, Dumont Pain et Saulières
Mmes Montion et Brinon (stagiaires MEEF)

Représentants des communes :

Mr Bachereau (maire de Plassay)
Mme Signat (maire de Saint Sulpice d'Arnoult)
Mr Poch (Adjoint aux affaires scolaires à Saint Sulpice d'Arnoult)
Mr Vidal (maire des Essards)
Mme Klein (Adjointe mairie des Essards)
Mme Vinet (Adjointe mairie de Plassay)

Représentants des parents d'élèves :

M. Blas, Mme Robin, Mme Drilhon, Mme Sola, M. Guillon, Mme Chauvet, Mme Blot,
Mme Maire

Absents excusés :

Mme Salmon (Inspectrice de l'Education nationale)
Mr Halluin, Mme Brousse-Monteil ; Mme Fédy ; Mme Lesueur, Mme Bertrand ;
Mme Fragneau, Mme Larrère-Esteve, Mme Gauthier (représentants de parents d'élèves)
Mme Félix (Adjointe à la mairie des Essards)
Mme Lesage (DDEN)

1 Effectifs et prévisions pour la rentrée 2020

Effectifs actuels : 2019-2020

Plassay	Saint Sulpice	Les Essards
PS – GS : 11 – 16 (27 élèves)	CP : 26	Ce2 – Cm1 : 13-11 (24 élèves)
PS – GS 11 – 16 (27 élèves)	Ce1 : 23	Cm1 – Cm2 : 16 – 8 (24
Ps – MS : 7 – 23 (30 élèves)	Ce1 – Ce2 : 4 – 19 (23 élèves)	élèves)
Total : 84 élèves	Total : 72 élèves	Cm2 : 25
		Total : 73 élèves

Total : 229 élèves

Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020

Plassay	Saint Sulpice	Les Essards
PS : 25 MS : 29 GS : 23 Total : 77 élèves	CP : 32 (avec peut-être 3 départs = 29) Ce1 : 26 Ce2 : 27 Total : 85 élèves ou 82 élèves avec les départs	Cm1 : 32 Cm2 : 27 Total : 59 élèves

Madame Signat intervient pour préciser qu'il y aura sûrement 2 élèves de moins par rapport aux inscriptions prévues en PS

Total : 218 élèves

2 Sécurité à l'école : exercices incendie et PPMS

Plassay

Le 26 novembre 2019, un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été effectué à 10h40. Cet exercice n'était pas prévu et personne n'était au courant puisqu'un enfant a déclenché « en s'amusant » l'alarme qui se trouvait au fond du couloir du côté de la classe de Mme Thomas.

Certains élèves étaient encore dans leur classe à ce moment-là, d'autres étaient en train de s'habiller pour aller en récréation.

Les 3 classes se sont rendues sur le lieu de regroupement (dans la cour de récréation près du portail) dans le calme en environ deux minutes mais avec un certain étonnement puisque aucun exercice n'était prévu et qu'aucune fumée n'était apparente. Les différentes tâches à effectuer ont été réalisées sauf la coupure de l'électricité.

M. Leyris fait remarquer que la sonnerie de l'alarme est faible mais qu'elle fonctionne tout de même.

Il ajoute que tous les élèves de l'école de Plassay feront prochainement un exercice PPMS classique.

Saint Sulpice d'Arnoult

Mme Dumont explique qu'un exercice incendie a été fait le 21 janvier 2020 pour le bâtiment des Ce1-Ce2. L'évacuation s'est faite en 2 minutes, dans le calme et cela, même si certains élèves se préparaient pour la récréation et étaient aux toilettes au moment du déclenchement de l'alarme.

Pour le bâtiment des CP, l'exercice incendie s'est fait le 07 février 2020 : les CP ont très bien réagi mais ils sont restés devant le portail blanc qui est pourtant déverrouillé. Mme Dumont précise que Mme Daniel leur apprendra à aller le plus loin possible du danger. L'évacuation s'est faite en moins de 2 minutes

Un exercice de confinement est prévu le 17 février avec pour scénario, une tempête.

Les Essards

M. Leloup explique que l'alarme incendie de l'école s'est déclenchée une première fois involontairement.

Puis un exercice incendie a été réalisé le lundi 10 février 2020 à 15h00. La mairie et les enseignants étaient prévenus. Le scénario était le suivant : un départ de feu dans la classe de

M. Leloup. Tous les enseignants et le personnel étaient présents. Chaque enseignant était dans sa classe. M. Leloup a donné le signal en utilisant le système interne.

M. Leloup fait le bilan de l'exercice :

Les points positifs :

- évacuation des élèves et des personnels dans le calme
- pas de bousculade
- temps d'évacuation inférieur à 2 min
- rassemblement devant le grand portail

Il restera 2 exercices à faire : PPMS Risques Majeurs sur les tempêtes et le confinement.

3 Projets éducatifs et sorties scolaires

Plassay

- En partenariat avec l'OCCE, des séances de découverte de jeux coopératifs ont été proposées :

- le mardi 10 décembre après-midi pour les MS
- le mardi 14 janvier après-midi pour les MS et GS
- le jeudi 30 janvier après-midi pour les GS

L'intervenante reviendra en fin d'année pour les PS.

- Le lundi 16 décembre 2019 le Père Noël est venu rendre visite aux enfants à l'école. Il a offert un livre à chaque enfant. Ce jour-là, la municipalité a offert le goûter. M. LEYRIS la remercie.

La coopérative scolaire a financé un livre à chaque élève.

- Le mardi 7 janvier 2020, les 2 classes de PS / GS et le lundi 13 janvier 2020, la classe de PS /MS sont allées visionner « Loups tendres et loufoques » au cinéma Gallia de Saintes. La coopérative scolaire a financé les entrées et les 2 bus (578,50 €).

- La classe de PS/MS de M. LEYRIS a participé à la 1^{ère} rencontre sportive le mardi 11 février 2020 matin à la salle polyvalente de Port d'Envaux sur le thème des ballons avec les classes de PS/MS des écoles de Port d'Envaux et Saint Georges des Coteaux. Les enfants ont adhéré aux différents jeux et la rencontre s'est très bien passée. Elle s'est terminée par un pique-nique.

M. LEYRIS remercie les parents des 3 écoles (Plassay, Port d'Envaux et Saint Georges des Coteaux) qui se sont portés volontaires pour encadrer un groupe et qui ont vraiment joué le jeu en encourageant et aidant les élèves lors de cette journée sportive.

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 7 avril 2020 pendant la semaine de la maternelle. Le thème sera les parcours. Là aussi, beaucoup de parents seront nécessaires pour la bonne tenue des ateliers et des groupes. Les parents disponibles ne doivent pas hésiter à se faire connaître rapidement auprès de M. LEYRIS.

- Le 4 février 2020, la classe de PS / MS est allée observer la nature en hiver. Les élèves de GS de la classe de Mme GONZALEZ y sont allés le 6 février pendant la sieste des petits.

- Mme THOMAS poursuit le projet dessin animé **avec les GS**.

- Le mardi 9 juin 2020, la classe de PS/MS ira visiter le zoo de Chizé.

Les enfants participeront l'après-midi à une animation « si on touchait les animaux » : ils toucheront des animaux, à poils, à plumes, avec une carapace, lisse (serpent)...

Saint Sulpice d'Arnoult

- Le 20 décembre l'Association des trois écoles a offert un spectacle aux trois classes : il s'agit des Histoires comme ça d'après Kipling et joué par la compagnie du Théâtre vert, cela a beaucoup plu aux enfants.
- Le 21 février, les 3 classes vont se mélanger et être réparties en groupes. Chaque groupe va tourner sur 3 ateliers : un atelier cuisine avec la confection de crêpes, un atelier d'arts visuels et un atelier de rondes et de jeux dansés. Le but de cette journée est de favoriser un climat d'école en faisant du lien entre les élèves des différentes classes. Celle-ci sera suivie de la dégustation des crêpes en fin d'après-midi. Nous remercions les parents qui fourniront le matériel pour réaliser les crêpes.
- Les CP ont lancé une correspondance avec les élèves de CP de l'école de Saint Porchaire.
- Le 27 mars aura lieu le vote pour les albums de littérature de jeunesse des incorruptibles : les enfants vont élire leur livre préféré dans la sélection de leur âge. Mme Dumont demande à Mme Signat s'il serait possible d'emprunter l'urne de la mairie pour le vote. Mme Signat répond favorablement à cette demande.
- Le 30 et 31 mars : les Ce1 participeront à un atelier théâtre d'une durée de 45 minutes. Cela fait suite au spectacle Plein les Mirettes. Les ateliers sont proposés par la CDC et financés par la coopérative à hauteur de 60 €.

Les Essards

- Une participation forfaitaire de 1 € sera demandée aux parents pour toute sortie ou activité payante.
- Jeudi 14 novembre 2019 a eu lieu le spectacle « Plein les mirettes » pour les élèves de CE2/CM1 à Pont l'Abbé d'Arnoult. Le thème était la princesse au petit pois, il a été présenté par la compagnie « La vie est ailleurs ». Le financement du bus et des entrées a été versé par la CDC Cœur de Saintonge.
- Mardi 17 décembre : les enfants ont assisté à un spectacle vivant participatif sur les contes de Noël, proposé par la compagnie « Coyotte Minute » de Saintes. Ce spectacle a été financé par l'association des 3 écoles.
- Lors de la semaine du 17 février, les élèves de CE2/CM1 participeront à un prolongement du spectacle « Plein les mirettes » à travers des ateliers de sensibilisation sur la « Mise en voix d'un texte ». Ces ateliers seront menés avec un professionnel. M. Leloup précise qu'une participation financière sera demandée à l'association des 3 écoles.
- Vendredi 13 mars 2020 : une séance de théâtre forum sera proposée pour les CM2, à Saint Porchaire, sur le thème du harcèlement, par la compagnie Noctulis. Celle-ci est entièrement financée par l'association SISA (Mme Drilhon en est l'interlocutrice).
- Mardi 24 mars 2020 : les CE2/CM1 et CM1/CM2 participeront à des activités à l'Echappée Nature de Crazannes (anciennement Pôle Nature), en partenariat avec 4 étudiants de BTS du lycée Desclaude de Saintes dans le cadre de leur diplôme. Deux ateliers « parcours nature » et « sculpture de

Pierre » leur seront proposés. Le déplacement en bus est financé par le département. Les activités sont payantes : 6 € par élève. L'équipe enseignante demandera donc une demande de subvention à l'Association des 3 écoles. Les étudiants proposent en complément la fabrication et l'installation d'hôtels à insectes à partir de ce que les élèves auront collecté au pôle nature.

- Mardi 31 mars 2020 : visite du Futuroscope, pour les CM2. Le trajet en bus coûterait 638 €, les entrées : 756,50 € soit 23 € par élève. Une participation de 8 € sera demandée aux familles ainsi qu'une subvention à l'Association des 3 écoles pour le reste du financement.

4 Travaux et aménagements

Plassay

Suite au questionnement au sujet d'une évacuation incendie lorsqu'il y a un remplaçant, un piton a été installé dans la classe de Madame THOMAS.

La municipalité a octroyé un crédit supplémentaire pour des achats divers pour les différentes classes : chauffeuse, coussins, bibliothèque, banquette... M. LEYRIS remercie la municipalité.

Saint Sulpice d'Arnoult

Mme Dumont remercie la municipalité pour l'installation du panier basket dans la cour de récréation, ainsi que pour l'installation le long de l'école, des hôtels à insectes confectionnés en période 2 par les élèves de ce1.

Les Essards

M. Leloup explique que dans la classe de Mme Saulière les vélux ont été obscurcis, une armoire à pharmacie a été installée dans le bureau.

Au niveau du périscolaire, M. Vidal explique que les marches seront cassées pendant les prochaines vacances scolaires, ce qui entraînera la modification de l'entrée de l'école pendant la durée des travaux qui se fera sûrement par le portail gris. Le planning est à venir. Il faut s'attendre à ce que les accès de l'école soient changés à la rentrée. Les parents d'élèves seront informés. Il ajoute qu'un local sera installé pour l'attente du bus entre les 2 portails (ancienne chaufferie).

M. Vidal va répondre aux demandes du conseil des élèves et aux doléances des enfants en concertation avec eux.

L'équipe enseignante fait remarquer à M. Vidal que le drapeau français n'est plus accroché au-dessus de la garderie. M le Maire va s'en occuper.

Présentation du nouveau règlement des temps périscolaires à Saint Sulpice d'Arnoult

Un avenant va être distribué aux familles. Madame le Maire explique qu'il a été décidé d'établir un avenant au règlement de la garderie, de l'interclasse et du restaurant scolaire pour la sécurité de tous, suite au mauvais comportement de certains enfants.

Cet avenant a été étudié et validé par l'association des maires de France. De plus en plus de comportements négatifs, d'incivilités et de bagarres de la part de certains enfants sont constatés. Mme Signat pense qu'il n'est pas possible de continuer de la sorte. Il avait été

décidé de mettre en place des cahiers de liaison dans chaque pôle (restaurant scolaire, garderie). Un bilan des remarques a été fait et il n'est pas positif, pour la mairie cela n'est plus tolérable. Cet avenant ne concerne que la commune de Saint Sulpice d'Arnoult pour l'instant.

M. Vidal souligne qu'il y a également des comportements inappropriés à l'école des Essards, les enfants sont irrespectueux envers les adultes qu'ils côtoient (agent, maire, enseignant). Ils ne respectent pas non plus les locaux. Il insiste sur le retrait des points sur le permis des enfants qui est fait de manière justifiée, en tous les cas, la plupart du temps. Il est rappelé que ce permis est effectif sur tous les temps que les enfants passent à l'école.

Monsieur Vidal s'interroge sur le rôle des parents et le manque d'éducation de certaines familles. Il est donc possible que le règlement intérieur des Essards évolue de façon à ce qu'il réponde aux nouvelles situations auxquelles il faut faire face.

Concernant Plassay, il n'y a pas encore de sanctions notifiées dans le règlement. Cela reste pour le moment au stade de la réflexion.

M. Bachereau insiste sur le fait que certains parents ont un comportement inacceptable et prévient que la mairie peut toujours interpeller les services sociaux si une situation le nécessite.

M. Poch invite les représentants de parents d'élèves à venir voir le déroulement d'un temps périscolaire afin qu'ils se rendent compte de la réalité.

Mme Drilhon se demande ce qu'il se passera si un enfant est exclu de la cantine ou de la garderie et que ses parents ne viennent pas le chercher. M. Poch et Mme Signat répondent que cela sera vu en temps voulu et que dans ces cas-là, ils pourront faire appel aux services sociaux.

M. Blas explique que sur le RPI Nancras – Balanzac, ce même avenant est appliqué et qu'il fonctionne.

M. Poch souhaiterait que les représentants des parents d'élèves soient solidaires de cet avenant. Mme Drilhon dit qu'ils ne le remettent pas en cause mais qu'ils doutent de son efficacité.

Cet avenant va donc être testé. (Règlement en pièce jointe)

5 Questions diverses des représentants des parents d'élèves

Les 3 écoles :

- Certains parents se posent la question de la sécurité de leurs enfants quant au libre accès laissé à la cours pendant les temps périscolaires sur les écoles des Essards et de Saint Sulpice. Peut-être peut-il être envisagé de garder le portail fermé et d'installer une sonnette ou un interphone afin de limiter l'accès.

La municipalité va demander des devis pour l'installation d'une sonnette, d'un visiophone et d'un système de déclenchement électrique d'ouverture du portail à distance. Ces installations seraient placées au niveau de la cantine et dans le bureau de direction. Cette dépense est prévue à l'ordre du jour des demandes du prochain budget municipal.

Pour l'école des Essards, M. Vidal dit qu'il peut être envisagé de faire passer une gaine électrique pour l'installation d'un équipement et il ajoute que les nouveaux aménagements prévus vont en partie répondre à cette question.

Pour Saint Sulpice, au vue de la configuration des lieux, l'accès des parents pourrait-il se faire directement par la porte de la garderie menant sur le parking. Cela permettrait à l'agent de mieux voir et de mieux gérer les entrées et sorties de la garderie.

Mme Signat explique que cela n'est pas possible car cette porte est une porte d'issue de secours.

- Les parents d'élèves proposent l'installation d'une « boîte à idées » dans chaque école afin de faciliter la transmission des questions pour les conseils d'école. Cela permettrait aux parents de garder un lien avec les représentants d'élèves car ceux-ci ne sont pas toujours identifiés auprès de tous.

Pour l'équipe enseignante du RPI, la boîte à idées est intéressante mais au vu du peu de nombre de papiers redonnés par les familles sur l'ensemble du RPI, l'équipe enseignante émet l'idée de la mise en place d'une adresse mail qui faciliterait les échanges.

Les représentants des parents d'élèves expliquent que certains parents n'osent pas écrire sur les papiers, de peur d'être lus par les enseignants. Toutefois, ils réfléchissent à l'idée du mail.

Il est cependant précisé que l'anonymat que pourrait apporter une boîte à idée ne doit pas se transformer en « défouloir ».

M. Leloup rappelle qu'un trombinoscope était distribué les années précédentes et que c'était intéressant pour les familles car cela leur permettait de connaître les représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves demandent aux directeurs des écoles s'ils peuvent avoir accès aux adresses mails des parents élus en début d'année, pour que cela facilite la communication entre eux.

PLASSAY :

Sans question.

SAINT SULPICE D'ARNOULT :

- Aujourd'hui, les enfants prennent leur goûter sous le préau qui ne couvre pas de la pluie ni du vent, ce qui les contraint à s'asseoir sur le sol froid et humide voir mouillé.
Serait-il possible de leur laisser l'accès à la garderie ? Le bien-être des enfants étant prioritaire sur la question du ménage de la pièce.
La mairie peut-elle éventuellement investir dans l'achat de bancs supplémentaires ?

Mme Signat explique que cela a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil d'école. Normalement les enfants s'installent sous le préau et peuvent s'asseoir sur les bancs. Personne ne les oblige à s'asseoir sur le sol froid. Mme Signat va régulièrement voir comment se déroule le temps du goûter et a remarqué que les enfants étaient contents de se retrouver ensemble dehors. Mme Signat a fait remarquer aux enfants que le goûter se prenait sur un banc et leur a demandé d'aller s'y asseoir les enfants n'ont obéit qu'au bout de 3 demandes.

Mme Signat admet qu'il n'y a peut-être pas assez de bancs et demandera à l'agent communal de construire un long banc qu'il installera sous la verrière. Mme Signat partage l'avis des parents sur la question du ménage et s'engage, ainsi que M. Poch, à ce que les enfants aillent dans la garderie pour goûter lorsque le temps est mauvais. Ils veilleront à vérifier que cela soit bien appliqué.

Mme Robin intervient et souligne que ce problème est récurrent depuis plusieurs années et que le goûter devrait systématiquement être pris dans la garderie lorsqu'il pleut et qu'il fait froid.

Mme Signat ajoute ensuite que la mairie va faire faire un devis pour la construction d'une « casquette » qui couperait le préau du vent et de la pluie.

- Les parents ont également pu constater un manquement à la sécurité à l'arrivée du bus du soir. Les enfants qui ne sont pas remis à leur parent et qui ne sont pas encore pris en charge par la garderie sont laissés sans surveillance dans la cours. Des actes de violence sont constatés entre les enfants.
Que peut-il être mis en place afin de garantir leur sécurité?

Mme Signat demande la reformulation de la question aux représentants des parents d'élèves. Mme Drilhon précise la question.

Mme Signat explique que l'organisation est correcte, que chaque agent a sa fonction.

Mme Drilhon demande à ce que le nouvel agent revoit son organisation car cela fonctionnait bien avant le mois de janvier. Les enfants avançaient par deux alors que maintenant, ils courent partout.

M. Poch précise que certains enfants restent jusqu'au moment où la garderie devient payante alors que certains parents pourraient récupérer leur enfant avant.

LES ESSARDS

- Le personnel de garderie peut-il se répartir de façon plus adaptée dans la cours afin de permettre d'assurer la surveillance des enfants. (accès portail)

M. Vidal répond que les travaux répondront peut-être à cette question. Mme Drilhon explique que les agents sont tous situés au même endroit pour surveiller les enfants, ce qui ne leur permet pas de voir les enfants partir. Les représentants des parents d'élèves aimeraient qu'un agent soit posté au niveau du portail.

M. Vidal répond que dans le nouveau projet d'aménagement, il y aura un sas qui va faire arriver les parents à un portail et qu'à partir de cet endroit les agents pourront surveiller à la fois la sortie des élèves et le préau. Il ajoute qu'il va en reparler à ses agents.

M. Leloup fait la remarque que certains parents n'accompagnent pas leurs enfants jusqu'à la garderie.

- Le personnel de garderie est-il également autorisé à retirer des points sur le permis à points de l'école ?
Des plaintes des parents et des enfants sont remontées suite à des retraits excessifs de points ces dernières semaines par une employée de mairie provoquant un sentiment d'injustice.

M. Leloup explique qu'au sein de l'école, le conseil des délégués des élèves a mis en place un permis à points de 12 points, depuis quelques années. Ce permis est mis à jour tous les ans en fonction des besoins, en conseil des délégués.

En accord avec la municipalité et les employés de la collectivité, ce permis est effectif sur tout le temps de présence de l'enfant dans l'enceinte scolaire.

Il rappelle que le permis est remis à 12 points au retour de chaque vacance. Si un enfant perd ses 12 points, il doit apprendre, pendant les récréations, la liste des règles jusqu'à ce qu'il la récite sans erreur à un adulte. Alors, il gagne 6 points. S'il perd une deuxième fois la totalité de ses points, alors il copiera, pendant les récréations, autant de fois toutes les règles du permis, qu'il a perdu de points.

Les règles de ce permis sont les suivantes :

Être dans la zone entre le chemin et la salle des fêtes	3
Être dans une classe	2
Être sur l'herbe ou la terre quand elles sont humides	2
Être dans la cour du poirier	3
Être sous le petit préau	2
Jouer dans les toilettes	3
Jouer avec les barres près des toilettes	1
Jouer dans la boue ou les flaques d'eau	2
Jouer au ballon au pied dans la cour	3
Ne pas respecter les poubelles	1
Ne pas cacher les jouets	3
Ne pas avoir son permis à points	4
Ne pas se jeter sur les vitres (portes, fenêtres...)	5
Non respect des autres (insultes...) et du matériel (filets...)	3
Non respect des consignes données par les adultes	4
Acte de violence physique	6

Bien évidemment, les points se cumulent en fonctions des règles non respectées.

Depuis la mise en place de ce permis, le climat scolaire s'est nettement amélioré et il n'y a que 3 élèves qui perdent régulièrement leur point. Des règles ont été ajoutées en concertation entre les enseignants, les agents et les enfants.

Les représentants de parents d'élèves expriment le fait que le permis à points est totalement validé par les parents. Il y avait une non-compréhension de certaines familles sur le fonctionnement du permis. Les sentiments d'injustice qui sont remontés sont liés au fait que certains enfants ne peuvent pas s'exprimer, expliquer leur geste, leur attitude.

Mme Robin demande à ce que les agents communiquent avec les parents par le biais du cahier de liaison s'il y a des problèmes.

M. Vidal souligne que certains parents refusent de voir le comportement de leur enfant et souhaiterait que les parents viennent immédiatement le voir lorsqu'il y a des dérives.

Mme Sola demande si les parents signent le permis à points. M. Leloup précise que le permis à points est dans le cahier de liaison et que les parents peuvent le consulter tous les soirs.

Mme Drilhon dit que les enfants aimeraient être un peu plus écoutés par les agents communaux.

M. Vidal explique qu'avant le conseil d'école, il a fait part des questions des parents à ces agents pour qu'elles en prennent note et modifient leur travail. Il ajoute qu'il agira en conséquence et souligne que les agents sont aussi parfois en souffrance.

PLASSAY

M. Bachereau note que les agents du SIVOS et communaux feront la deuxième partie de la formation « faire face aux comportements violents des enfants » durant les vacances de février.

6 Date du prochain conseil des écoles du RPI

Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 8 juin aux Essards sous réserve de changement de lieu pour cause de travaux.

Fin de séance : 20h30

Pièce – jointe

**AVENANT AUX REGLEMENTS DE LA Garderie, DE L'INTERCLASSE,
DU RESTAURANT SCOLAIRE
Pour l'Année Scolaire 2019-2020**

*Le manquement aux règles pendant la pause méridienne,
à la garderie, à la cantine
et à l'Atelier " Lire et Faire Lire "*

Afin d'assurer le bon déroulement de la pause méridienne, de la garderie, de la cantine et de l'Atelier " Lire et faire Lire " dans de bonnes conditions,

L'enfant doit :

1. **respecter** les règles de fonctionnement
2. **respecter** ses camarades, le personnel des écoles et tout adulte
3. **respecter**, dans son intérêt et celui de la collectivité, la nourriture qui lui est servie, le matériel, le mobilier et les locaux mis à disposition par la commune, sous peine d'engager la responsabilité civile de ses parents

Il est demandé à l'enfant d'avoir un comportement **calme, correct et respectueux** dans la salle de restaurant, la cour et tous les locaux utilisés.

L'enfant, pour lequel les recommandations verbales des règles de vie restent sans effet, et qui par son **attitude ou son indiscipline répétée trouble** le bon fonctionnement de la pause méridienne, de la garderie, de la cantine et de l'Atelier " lire et faire lire ", sera **sanctionné**.

Les parents sont responsables de la tenue et de la conduite de leur enfant pendant le temps de la pause méridienne, à la garderie, à la cantine et l'Atelier " lire et faire lire".

Tous comportements inappropriés, tels qu'insultes, paroles déplacées, bagarres, gestes irrespectueux, dégradations, portant atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants ou des adultes, seront sanctionnés en fonction de leur gravité.

Sanctions :

1. Un 1^{er} avertissement écrit à faire signer par les parents.
2. Un 2^{ème} avertissement avec convocation des parents à la Mairie.
3. En cas de récidive ou de faits très graves, la mairie se réserve le **droit d'exclusion temporaire (5 ou 8 jours) ou définitive** de l'enfant.

Lyliane SIGNAT

Maire de Saint Sulpice d'Arnoult